

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2006

Président : Monsieur BLANCHET André, maire

Secrétaire(s) de séance : Monsieur LE FUR Dominique

Présents : BLANCHET A. LE FUR J. BLANCHET J-L. BLANCHET S. ALLANIC J-L. LE FUR D.
LE PALMEC P. TRARIEUX D.

Absents : THOMAS Monique pouvoir à LE FUR Jack
MORVAN Jean-Noël pouvoir à BLANCHET André.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le nouveau plan de financement relatif à la construction de l'épicerie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce nouveau plan.

Monsieur le Maire informe qu'un appel d'offre sera fait pour trouver l'occupant de ce futur local.

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier reçu de Maître VARAUT, avocat affaire "ERIKA", dans lequel il précise que le procès est fixé du 12 février 2007 au 13 juin 2007, il propose à la commune de se constituer partie civile par son intermédiaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Terrains pour construction HLM.

La parcelle, située entre l'école et le sémaphore, retenue pour la construction des logements HLM n'étant pas assez grande, le conseil municipal, à l'unanimité, a opté pour la parcelle se situant entre les dépendances de l'hôtel et la parcelle N° 183. Monsieur TRARIEUX Dominique a demandé que les arbres ne soient pas coupés.

Pour extrait :

En Mairie, le Vendredi 10/11/2006

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

Le Maire
Le Maire-adjoint
Le Délégué
Maire
BLANCHET André
Signature et cachet